

Carole Pose

De: christine.jeanmairat@gmail.com
Envoyé: jeudi, 27 novembre 2025 02:45
À: Greffe
Objet: Nouveau plan directeur : question
Importance: Haute

Bonjour

J'ai consulté les documents sur le nouveau plan directeur et j'ai une question.

Sur les slides de présentation, ma maison (Rte de Chavornay 1) ne fait pas partie du territoire urbanisé. Alors que sur le plan directeur, elle est en zone village.

Quelle est exactement sa situation ?

D'avance merci de votre réponse.

Christine Jean-Mairat

Vision stratégique

24

Périmètre de territoire urbanisé

- 2 secteurs identifiés
- Certains parcelles doivent être défendues auprès de la DGTL
- Le territoire urbanisé permet de **cadrer le développement de l'urbanisation** et distinguer les zones à bâtir à densifier de celles qui ne doivent pas l'être. Dans une stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir, les mesures sont prioritairement prises sur les parcelles exclues du périmètre.
- Les critères pour délimiter ce périmètre sont définis dans une directive cantonale.

